

ACTION URGENTE - Interpellez vos représentant·e·s pour empêcher l'annexion de facto et les déplacements forcés de population dans la vallée du Jourdain

10 novembre 2020



Ce mardi 3 novembre 2020, six bulldozers et une centaine de soldats israéliens ont pénétré sans aucune notification préalable dans la communauté bédouine de Humsa Al-Bqai'a (aussi dénommée Humsa Al-Fuqa ou encore Khirbet Humsa) située dans la vallée du Jourdain (Cisjordanie occupée, zone C).

Le village bédouin a été détruit, laissant **73 personnes dont 41 enfants sans abris**, [selon l'OCHA](#) (Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires de l'ONU) qui a dénombré la **démolition de 76 structures**, dont un certain nombre ont été **financées par la France et l'Union européenne (UE)**.

Ces démolitions sont systématiques, en particulier en zone C où les autorités israéliennes exigent des permis de construction discriminatoires et quasiment impossibles à obtenir pour la population

palestinienne. En 2020, déjà **689** structures ont été démolies en Cisjordanie, rendant **869 personnes sans-abris**. La démolition de Humsa Al-Bqai'a est la plus importante menée par les autorités israéliennes en 10 ans.

C'est un **crime de guerre** proscrit par le droit international humanitaire.



Humanitarian support to Palestinians at risk of forcible transfer in the West Bank



European Union
Civil Protection and
Humanitarian Aid



Ministry for Foreign
Affairs of Finland

CENTRE DE
CRISE
ET DE SOUTIEN



MINISTRY OF FOREIGN
AFFAIRS
OF ISRAEL

Irish Aid
Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



THE GOVERNMENT
OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
Ministry of Foreign Affairs
Directorate for Development Cooperation
and Humanitarian Affairs



British
Consulate-General
Jerusalem





Voir aussi les vidéos de [B'tselem](#) et [+972 Magazine](#).

Cette démolition est un signe supplémentaire qu'une **annexion de facto** est en train de se produire actuellement en Cisjordanie. Elle est **tout aussi illégale que l'annexion de jure qui a été mise « en**

suspens » par les accords de normalisation entre Israël et les Emirats arabes Unis et Bahreïn. Elle impacte de façon dramatique les populations palestiniennes (transferts forcés, démolitions, restrictions de mouvement, précarité etc.) et impose aux Etats tiers comme la France de prendre des mesures urgentes.

La France a **condamné** la démolition et s'est rendue sur place avec plusieurs représentants européens. L'un d'eux a **déclaré** en leur nom que ces démolitions « *remettent également en question l'engagement d'Israël envers la solution des deux Etats* ».

Mais les condamnations ne suffisent pas. Les destructions des structures financées par l'UE (dont la France) sont exponentielles depuis cet été et depuis début 2020, au moins **63** ont été démolies. Non seulement **la France doit demander des comptes** aux autorités israéliennes pour les démolitions de structures financées par l'argent public, mais elle doit prendre **des mesures fortes maintenant pour faire appliquer le droit international et empêcher l'annexion de facto !**

Pour en savoir + sur l'annexion :

- Voir la [vidéo #StopAnnexion](#)
- Lire l'[Infos Palestine n°70 « spécial annexion »](#).

Comment agir ?

En tant que citoyen·ne, vous êtes tout à fait légitimes à interpeller vos représentant·e·s pour qu'ils demandent au gouvernement français de prendre, au plus vite, des mesures contraignantes à l'égard des autorités israéliennes.

Envoyer un courrier à vos parlementaires (modèle ci-dessous, à moduler à votre guise) **et/ou prenez rendez-vous avec eux/elles**. Vous pouvez joindre à votre courrier des modèles de **questions écrites** qu'ils pourront utiliser directement pour interpeller le ministère des Affaires étrangères (*Voir les deux propositions ci-dessous en format Word*).

Pour savoir s'ils/elles se sont déjà positionné·e·s sur l'annexion, vous pouvez consulter le site <http://palestine-nos-elus.org/>

Objet du message : Les démolitions dans la vallée du Jourdain et l'annexion de facto de la Cisjordanie par Israël

Madame XX,
Monsieur XX,

En tant que citoyen·ne soucieuse du respect des droits de l'Homme et du droit international, je souhaite vous alerter sur la situation en Palestine où d'importantes portions du Territoire palestinien occupé sont en train d'être annexées de facto, en toute illégalité.

Le 3 novembre 2020, **la plus importante démolition** jamais enregistrée en 10 ans a été menée par les autorités israéliennes dans la vallée du Jourdain à Humsa Al-Bqai'a, déplaçant de force 73 personnes dont 41 enfants. Ce transfert forcé est interdit par la IV^e Convention de Genève, c'est un crime de guerre qui impose aux Etats tiers comme la France de prendre des mesures urgentes. En outre, parmi les structures démolies, un certain nombre ont été financées par la France.

Cette nouvelle démolition est une nouvelle preuve qu'une annexion de facto est en marche en Cisjordanie quand, en parallèle, la colonisation israélienne augmente considérablement. Plus de 12 150 logements dans les colonies ont été approuvés cette année, un record depuis 2012, **a rapporté** le Représentant spécial

de l'ONU pour les Territoires palestiniens occupés.

L'annexion et la colonisation sont contraires au droit international et aux résolutions des Nations unies, en particulier la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies de 2016. La France et le reste de la communauté internationale ont des obligations pour appeler les autorités israéliennes à cesser l'acquisition de territoires par la force, la colonisation et les violations des droits de l'Homme en cours.

Je ne peux imaginer que la communauté internationale laisse impunie une telle violation flagrante des règles internationales.

C'est pourquoi je vous demande, Madame/Monsieur, d'interpeller de toute urgence le gouvernement français, au moyen des propositions de questions parlementaires que vous trouverez en annexe, afin qu'il prenne des mesures concrètes pour empêcher l'annexion de facto de la Cisjordanie occupée et ainsi empêcher de nouvelles démolitions et autres violations flagrantes du droit international.

[Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec lui/elle] Je souhaiterais m'entretenir au plus vite de ce sujet avec vous à une date qui vous conviendra le mieux.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à ma demande. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

[Votre signature]

N'oubliez pas de joindre à ce message la ou les propositions de questions écrites que votre parlementaire pourra prendre comme modèle pour interpeller le gouvernement :



Vous pouvez envoyer ce message à votre député·e :

- **par e-mail** : retrouvez le [nom et les coordonnées de votre député·e ici](#) (liste par département).
- **par courrier postal** en l'envoyant à cette adresse :

NOM prénom
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Ainsi qu'à votre sénateur·trice :

- **par e-mail** : retrouvez le [nom et les coordonnées de votre sénateur·trice ici](#) (liste par département).
- **par courrier postal en l'envoyant à cette adresse :**

NOM prénom
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

N'hésitez pas à le/la relancer par téléphone.

Si vous recevez une réponse : merci de nous la transmettre à a.garcia@plateforme-palestine.org

Partager l'appel sur les réseaux sociaux

Il y a une semaine #Israël a mené la +grande démolition en 10ans à Humsa Al-Bqai'a, vallée du Jourdain.

76 structures démolies, plusieurs financées par la ????????

73 personnes dont 41 enfants sans abris

Demandez à la France d'agir face à ce crime de guerre ! <https://t.co/UXD2tqu3Yo>
pic.twitter.com/OjOyelvZqA

— Plateforme Palestine (@PFPalestine) November 10, 2020

Visuels :

Les habitations et infrastructures de Humsa Al-Bqai'a 3 jours après leur destruction par les autorités israéliennes, crédit Première Urgence Internationale

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : NON à l'annexion israélienne !](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/ACTION-URGENTE-Interpellez-vos-representant-e-s-pour-empecher-l-annexion-de>